

Notes historiques sur les bureaux du contrôle

La création des bureaux du contrôle remonte à l'édit de mars 1693, qui prescrivait qu'à compter du 1^{er} mai de cette année, de tels bureaux devaient être établis dans toutes les villes du royaume sièges de juridictions royales, dans les autres justices ressortissant à des cours royales et partout ailleurs où besoin serait. Seul le bureau de Saint-Amand possède une série de registres du contrôle commençant au 1^{er} mai 1693. Les bureaux de Saint-Gondon¹ et de Culan remontent également à la même année et l'existence de treize autres bureaux est attestée avant la fin du XVII^e siècle : La Chapelle-d'Angillon, Graçay, Genouilly et Sancoins (1694), Neuvy-sur-Barangeon (1696), Lignières (1697), Les Aix d'Angillon, Dun-le-Roi, Léré et Sancerre (1698), Châteauneuf-sur-Cher, Mehun-sur-Yèvre et Sancergues (1699).

Au cours du XVIII^e siècle, ces bureaux connurent de nombreuses vicissitudes : certains furent supprimés puis rétablis, d'autres supprimés et réunis à un bureau voisin, d'autres encore déplacés à plusieurs reprises. Il est difficile, sans recherches méticuleuses, de suivre les détails de ces modifications. Il a cependant paru utile de noter les renseignements qui ont pu être recueillis et de dresser une liste de ces bureaux classés d'après les anciennes circonscriptions dont ils dépendaient.

GÉNÉRALITÉ DE BOURGES

DÉPARTEMENT DE BOURGES

Election de Bourges

Bureau des Aix-d'Angillon.

Bureau d'Aubigny-sur-Nère.

Bureau supprimé le 22 avril 1715. Il fut rétabli le 8 juin 1720, date à laquelle reprend la série des registres du contrôle et commence celle des registres du centième denier.

Bureau de Blancafort.

Bureau supprimé après le 19 août 1766 et uni à celui de Vailly. Cette union eut lieu avant le 1^{er} novembre 1774.

Bureau de Bourges.

Bureau de La Chapelle-d'Angillon.

D'abord établi à La Chapelle-d'Angillon, ce bureau eut son siège à Méry-ès-Bois, du 13 avril 1742 au 10 août 1746, temps pendant lequel Joffard, notaire à Méry-ès-Bots, exerça les fonctions de

¹ Département du Loiret, canton de Gien.

contrôleur. A partir du 10 août 1747, il fut rétabli à La Chapelle-d'Angillon où il continua de fonctionner jusqu'au 21 décembre 1791. A cette date, il fut supprimé et réuni à celui d'Henrichemont

Bureau de Concessault.

Bureau supprimé le 12 septembre 1773 et réuni à celui de Vailly.

Bureau de Dun-le-Roi.

Bureau d'Henrichemont.

Ce bureau commença à fonctionner le 16 juin 1773. Il avait été créé en vertu de l'édit de décembre 1772, enregistré au Parlement le 5 avril 1773, portant création d'un grenier à sel à Henrichemont et établissement des droits de ferme dans la principauté d'Henrichemont et de Boisbelle. Cette principauté avait été réunie à la couronne par contrat d'échange du 24 septembre 1766.

Bureau de Jars.

Bureau supprimé en décembre 1791 et uni à celui de Sancerre.

Bureau de Léré.

Momentanément supprimé le 2 septembre 1699, au plus tard, il était rétabli dès le 27 mars 1726.

Bureau de Montigny.

Bureau de Nérondes.

D'abord établi à Nérondes, ce bureau fut transféré aux Bourdelins (commune d'Ourouër-les-Bourdelins), en juin 1748, lorsque Boin, notaire à Ourouër, exerça les fonctions de contrôleur. Il revint ensuite à Nérondes à partir du 15 janvier 1770, quand Colinet, notaire à Nérondes, succéda à Boin.

Bureau de Saint-Martin-d'Auxigny.

En 1738, ce bureau est installé à La Salle-le-Roi (commune de Saint Martin-d'Auxigny) puis, peu après, il est transféré à Saint-Martin d'Auxigny. A partir du 1er avril 1753, il revient à La Salle-le-Roi pour être de nouveau ramené à Saint-Martin-d'Auxigny puis déplacé à Quantilly. Il paraît avoir été supprimé à partir du 4 mai 1764.

Bureau de Sancerre.

Bureau de Sancoins.

Bureau de Vailly.

Les bureaux de Blancafort et de Concessault lui furent unis. Lui-même fut supprimé en janvier 1792 et uni au bureau d'Aubigny-sur Nère.

Bureau de Villequiers.

Ce bureau qui était installé à Villequiers fut transféré à Baugy à partir du 9 octobre 1726, quand Champion, notaire à Baugy, devint contrôleur. Il revint ensuite à Villequiers le 8 décembre 1739, lorsque Lejuge, notaire à Villequiers, remplaça le sieur Champion.

Election de La Charité

Bureau de Sancergues.

Supprimé le 14 novembre 1766 et réuni au bureau de La Charité sur-Loire (généralité de Bourges). Il fut rétabli en exécution du décret du 5-19 décembre 1790 et commença à fonctionner dès le 12 avril 1791.

Election de Gien

Bureau de Beaulieu-sur-Loire.

Bureau de Saint-Gondon.

Bureau supprimé le 10 août 1698.

DÉPARTEMENT D'ISSOUDUN

Election de Bourges

Bureau de Mehun-sur-Yèvre.

Bureau de Neuvy-sur-Barangeon.

Créé sans doute dès 1693, il fut peut-être uni, en 1699, au bureau de Mehun-sur-Yèvre.

Bureau de Vierzon.

Election de La Châtre

Bureau de Préveranges.

Bureau supprimé et uni à celui de Châteaumeillant en décembre 1791.

Election d'Issoudun

Bureau de Bommiers.

Bureau supprimé le 7 juillet 1720 et réuni à celui de Lignières.

Bureau de Charost.

Entre le 26 décembre 1703 et le 12 janvier 1711, le bureau paraît avoir eu son siège à Charost (34). Il fut sans doute supprimé pendant plusieurs années après le 12 janvier 1711. Plus tard, il fut rétabli et, au moins à partir de 1720, les contrôleurs s'installèrent à Mareuil. Plusieurs se succédèrent dans cette localité jusqu'au 24 janvier 1730. A cette date, le bureau fut peut-être encore une fois supprimé. En tout cas, il était rétabli dès avant le 10 novembre 1755, et, à ce moment-là, il était revenu à Charost où il resta jusqu'en 1773. Du temps où le sieur Prévost était contrôleur, il quitta encore une fois Charost pour Mareuil (1773-1777) pour revenir de nouveau à Charost en 1777 d'où il ne bougea plus.

Bureau de Châteaumeillant.

Le bureau de Préveranges lui fut uni en décembre 1791 et ceux du Châtelet et de Culan en février 1792.

Bureau de Châteauneuf-sur-Cher.

Bureau de Genouilly.

Bureau de Graçay.

Bureau de Lignières.

Le bureau de Bommiers lui fut uni en 1720.

Bureau de Mareuil.

Un bureau exista à Mareuil, de 1705 à janvier 1711 ; de même que celui de Charost, il fut sans doute transporté momentanément à Issoudun. Il fut rétabli à Mareuil, en reprenant l'ancien siège de Charost, de 1720 à 1750, puis supprimé à nouveau en faveur d'Issoudun, rétabli à Charost de 1755 à 1773, puis à Mareuil (1773-1777), enfin à Charost (1777-1791).

Election de Saint-Amand

Bureau de La Chapelaude.

Bureau supprimé le 17 janvier 1714 et sans doute uni à celui de Saint-Amand.

Bureau du Châtelet.

Bureau supprimé et réuni à celui de Châteaumeillant en février 1792.

Bureau de Culan.

Bureau supprimé et réuni à celui de Châteaumeillant en février 1792.

Bureau de Saint-Amand.

Celui de La Chapelaude lui fut sans doute uni en 1714.

GÉNÉRALITÉ DE MOULINS

DÉPARTEMENT DE NEVERS

Election de Bourges

Bureau de Sancoins.

GÉNÉRALITÉ D'ORLÉANS

DÉPARTEMENT DE BLOIS

Election de Romorantin

Bureau de Graçay.

A la veille de la Révolution, le territoire qui bientôt devait constituer le département du Cher comptait 24 bureaux. Le décret du 5-19 décembre 1790 (art. XV) vint modifier cette organisation. Sur 24 bureaux, 6 seulement disparurent : La Chapelle-d'Angillon uni à Henrichemont, Jars uni à Sancerre, Vailly uni à Aubigny-sur-Nère, Le Châtelet, Culan et Préveranges unis à Châteaumeillant. Un seul fut créé : celui de Sancergues. Ces modifications n'allèrent pas sans provoquer des réclamations.

Paul Cravayat et Jean-Yves Ribault, *Répertoire numérique de la sous-série 2 C : domaines et droits joints (fonds des bureaux de contrôle)*, Bourges, Archives départementales du Cher, 1973, p. 3-9.